Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Action d'insertion
- Projet de formation d'initiative locale
- Partenariat

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que l'association AREVAS a sollicité, en complément de l'action de la Région, le partenariat de la Commune pour mener à terme un chantier école.

Ce partenariat implique pour la Commune :

- la mise à disposition d'un local à réhabiliter
- l'acquisition et la fourniture des matériaux nécessaires à la réhabilitation.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le projet présenté par l'association porte sur la rénovation du local 3ème âge du Tévelave.

Les travaux préconisés comprennent :

- la reprise complète des peintures (toiture, intérieur, extérieur)
- la pose d'un bardage complet sur le bâtiment
- la réfection des portes et fenêtres
- la réfection de l'espace cuisine et des sanitaires
- la pose de grilles de protection
- la création d'un accès handicapé.

Le coût des matériaux à acquérir par la Commune est évalué à **35 130.49 € TTC.**

Le chantier est prévu sur 12 mois avec une date de commencement prévisionnelle fixée à Juillet 2005.

18 stagiaires seraient concernés

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe du partenariat

- approuver les participations communales

- le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence le 1er Adjoint, à signer la convention à venir avec l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe du partenariat pour mener à terme le chantier-école proposé par l'association AREVAS

- approuve les participations communales telles que visées ci-dessus

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer la convention à intervenir avec l'association.

MAIRIE DES AVIRONS

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,